

COMMENT MUTUALISER LES EXPERIENCES

(via l'espace réservé du site internet de l'Ordre, la formation continue et l'organisation de conférences/débats)

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<p>Bourses aux questions sur le site Internet de l'Ordre</p>	<p>Transfert d'expérience mutualisation des connaissances (site Internet de l'Ordre, échanges sécurisés entre confrères)</p>	<p>Experts</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choix de la structure d'exercice ➤ Recherche de locaux <ul style="list-style-type: none"> • Baux : <ul style="list-style-type: none"> - bail professionnel/commercial - logement/commercial/bureau - changement d'affectation • Financement du dépôt de garantie : <ul style="list-style-type: none"> - caution mutualisée • Loyers + charges : <ul style="list-style-type: none"> - obligation d'information du bailleur ➤ Leasing informatique et/ou mobilier : <ul style="list-style-type: none"> - avec option d'achat ➤ Archives ➤ Déménagement – manutention ➤ Contrat de travail : <ul style="list-style-type: none"> - convention collective - CREPA, PEE ➤ Convention d'honoraires/clients : <ul style="list-style-type: none"> - lettre de mission 	<p>I L'international et les pratiques internationales :</p> <p>1) <u>Traitement des clients français à l'étranger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assurances - répartition des missions entre les avocats locaux - libre prestation ponctuelle - déontologie comparée - blanchiment - traitement spécial des stages et de la collaboration (placement dans un cabinet, des stages internationaux) <p>2) <u>Traitement des clients étrangers en France :</u></p> <p>II Etablissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liste des pays + kit d'installation - quelle structure : pour les divers contrats <p>III Rapprochement entre cabinets</p> <p>IV Choix des structures</p> <p>V Cabinets en difficulté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention, alerte <p>VI Union européenne</p>	<p>I Formation continue</p> <p>II Organisation d'un évènement annuel :</p> <p>« Les rencontres d'experts du Barreau de Paris »</p>